



SWISS QI GONG AND TAI CHI FEDERATION SQTF

**FORMULAIRE D'INSCRIPTION / REGISTRATION FORM**

MERCI D'ECRIRE EN MAJUSCULES / PLEASE FILL IN CAPITAL LETTERS

A remettre au secrétariat / deliver to our secretary

MEMBRE/MEMBER

NOM/NAME.....

PRENOM/SURNAME.....

ADRESSE/ADRESS.....

CODE POSTAL+VILLE /ZIP&TOWN.....

DATE DE NAISSANCE/DATE OF BIRTH.....

NATIONALITE/NATIONALITY.....

ASSURANCE ACCIDENT/ACCIDENT INSURANCE.....

REPRESENTANT LEGAL/LEGAL REPRESENTATIVE

NOM/NAME .....

PRENOM/SURNAME .....

ADRESSE/ADRESS .....

CODE POSTAL+VILLE /ZIP&TOWN .....

E.MAIL .....

TELEPHONE .....

NATEL/MOBILE .....

En cas d'urgence/for Emergency.....

LIEU/PLACE -DATE .....

SIGNATURE .....

[www.sqtf.ch](http://www.sqtf.ch)

La Présidente Svetlana Egorova Rossier [gymsvet@gmail.com](mailto:gymsvet@gmail.com) , tél. 0041 (0) 78 764 76 93

Le Secrétaire Alexandre Oricchio, [info@taichichuan-art-equilibre.ch](mailto:info@taichichuan-art-equilibre.ch), tél. 0041 (0)79 546 27 87



## SWISS QI GONG AND TAI CHI FEDERATION SQTF

La Swiss Qi-Gong and Tai-chi-chuan Federation a pour but la pratique et le développement du Qi-Gong et du Tai-Chi-Chuan en Suisse.

Les disciplines suivantes sont enseignées : le Tai-Chi-Chuan, le Qi-gong Santé, le Qi-Gong Traditionnel, le Tui-Shou.

Ses activités comprennent : des manifestations publiques, des concours, des formations spéciales pour enseignants ainsi que les passages des Duans.

La Fédération est neutre d'un point de vue confessionnel, politique et racial.

Les avantages pour les adhérents sont : les accès aux quatre mini stages par année, selon les saisons, avec une réduction de 50% sur le prix des stages.

Les Organes de la Fédération sont :

- L'Assemblée Générale.
- Le Comité exécutif et son Président.
- Le Comité technique par discipline.
- La Commission technique par discipline.

### MEMBRES

- Membres actifs / personnes physiques : Fr. 80.--/annuel
- Membres passifs / les personnes physiques ou morales / Association / Ecole : Fr. 120.--/annuel
- Adhésion des Ecoles des membres du comité. (sans frais, cotisations et investissements déjà effectués)
- Taiji-juan.
- Qi-Gong.

Cocher les cases correspondantes et renvoyer le formulaire à :

Secrétaire SQTF, Alexandre Oricchio, rue du Collège 8, 1324 Premier.  
[info@taichichuan-art-equilibre.ch](mailto:info@taichichuan-art-equilibre.ch) , tél. 0041 (0)79 546 27 87.

### MOTIVATIONS ET COMPETENCES :

.....  
.....  
.....  
.....

# Références aux Statuts de la Swiss Qi Gong and Tai-Chi Federation SQTF

## Art 3 **MEMBRES**

### Art 3.1 **Membres actifs**

Peuvent devenir membres actifs, tous les enseignants de bonne moralité qui en font la demande et qui sont agréées par le Comité. Ils sont en règle avec la cotisation et sont au bénéfice d'une assurance accident personnelle et d'une RC. Ils doivent pratiquer une des disciplines enseignées dans les Clubs de l'Association.

### Art 3.2 **Membres d'honneur**

Ils sont nommés par l'AG, sur proposition du Comité. A titre exceptionnel, en raison des services rendus aux Clubs. Ils ne sont pas nécessairement membres actifs.

### Art 3.3 **Membres honoraires**

Toute personne ayant collaboré à la bonne marche de l'Association peut recevoir le titre de membres honoraire. Ce titre est purement honorifique.

### Art 3.4 **Présidents d'honneur**

Sur proposition du Comité, le Président sortant peut être nommé Président d'honneur. Le nombre de Présidents d'honneur n'est pas limité ; ils peuvent être consultés à titre de conseillers par le président en activité.

### Art 3.5 **Membres en congé**

Tout membre actif, obligé de renoncer aux entraînements pendant une période limitée, de trois mois au moins, peut demander à être mis en congé. La demande doit être adressée au siège, par écrit. La cotisation sera réduite selon le montant fixé par l'AG. Les membres en congé ont les mêmes devoirs et droits envers l'Association, que les membres actifs.

### Art 3.6 **Membres passifs**

Toutes les personnes physiques ou morales qui ont effectué un versement annuel librement consenti, en faveur de l'Association, sont admises comme telles.

Les membres passifs sont conviés à participer aux activités suivantes : loisirs, manifestations organisées par l'Association.

